



Association Loi 1901
5, rue Perrée
75003 PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Condamnation de Charles Onana pour contestation du génocide contre les Tutsi L'aboutissement d'un long combat de la CRF

La Communauté Rwandaise de France (CRF) se réjouit de la condamnation prononcée par la justice française contre Charles Onana et son éditeur pour contestation du génocide commis contre les Tutsi. Cette décision est l'aboutissement d'un combat mené par la CRF depuis plus de 10 ans pour que la négation du génocide commis contre les Tutsi soit réprimée en France.

Hier, 9 décembre 2024, date anniversaire de la signature de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, le Tribunal Correctionnel de Paris a condamné Charles ONANA et Damien SERIEYX, le directeur de publication des éditions du Toucan, pour contestation du génocide commis contre les Tutsi.

Il s'agit de la toute première fois que la justice française prononce une condamnation pour réprimer la négation du génocide commis contre les Tutsi.

La Communauté Rwandaise de France se réjouit de cette décision, qui est l'aboutissement d'un combat qu'elle a débuté en 2013 afin que la répression de la négation du génocide commis contre les Tutsi soit introduite en droit français.

Une première victoire avait été obtenue en 2015 lorsque, à la demande de la CRF, le Conseil Constitutionnel français avait contraint le gouvernement de l'époque, qui s'y refusait, à modifier la loi afin de prendre en compte cette demande légitime de la CRF. Après cette décision judiciaire, la modification demandée avait été effectuée en 2017, mais les dispositions légales ainsi introduites n'avaient pas été appliquées jusqu'à hier.

Il s'agit donc d'une décision satisfaisante qui restera dans les annales de la justice en France et dans l'histoire de la lutte contre la négation du génocide commis contre les Tutsi, qui constitue le dernier acte du génocide.

La CRF remercie les autres associations et personnalités qui ont toujours été à ses côtés dans cette lutte ou qui l'ont rejointe.

Continuons à œuvrer pour que justice soit rendue et que nul endroit ne serve de refuge aux auteurs de génocides ou aux négationnistes.

Fait à Paris le 10 décembre 2024,

Jean Noé MWIZERWA
Président de la CRF